

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2015

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIEL ARRETES AU 30 JUIN 2015

Introduction :

En notre qualité de commissaire aux comptes de la SICAV L'INVESTISSEUR et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels pour la période allant du premier avril au 30 juin 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1 352 046 Dinars, un actif net de 1 332 162 Dinars et un résultat bénéficiaire de la période de 6 367 Dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires, comprenant le bilan au 30 juin 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Étendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que celui-ci soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 30 juin 2015, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérfications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. Dans ce cadre, il ressort que les actifs de la SICAV L'INVESTISSEUR représentés en valeurs mobilières totalisent 79,93% de l'actif total au 30 juin 2015. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 30 juillet 2015

Le commissaire aux comptes

Fethi NEJI

BILAN
arrêté au 30 juin 2015
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	1 059 240	1 053 709	1 097 017
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	795 225	762 925	798 551
b - Obligations et Valeurs assimilées	4-3	264 016	290 784	298 466
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		291 230	342 918	348 824
a - Placement monétaires	4-4	221 773	297 913	265 991
b - Disponibilités	4-5	69 458	45 005	82 833
AC 3 - Créances d'exploitation		1 575	4 945	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 352 046	1 401 572	1 445 841
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-6	19 537	18 009	18 556
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-7	347	-	-
TOTAL PASSIF		19 884	18 009	18 556
ACTIF NET				
CP 1 -Capital	4-8	1 312 897	1 363 602	1 380 980
CP 2 - Sommes distribuables		19 265	19 961	46 305
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-9	3	15	15
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		19 262	19 946	46 290
ACTIF NET	4-10	1 332 162	1 383 563	1 427 285
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 352 046	1 401 572	1 445 841

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 30 juin 2015

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/04/2015 au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</i>		17 068	20 826	16 479	20 593	48 457
a - Dividendes	5-1	13 366	13 366	12 493	12 493	32 675
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2	3 702	7 459	3 986	8 100	15 782
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	5-3	2 285	5 308	3 086	6 333	12 278
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		19 353	26 134	19 565	26 926	60 735
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-4	- 3 387	- 6 837	- 3 478	- 6 948	- 13 905
REVENU NET DES PLACEMENTS		15 965	19 297	16 087	19 978	46 830
<i>PR 3 - Autres produits</i>		-	-	-	-	-
<i>CH 2 - Autres charges</i>		-	- 24	- 47	- 47	- 95
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 965	19 273	16 040	19 931	46 735
<i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</i>	5-5	- 8	- 11	24	15	- 445
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		15 957	19 262	16 063	19 946	46 290
<i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		8	11	- 24	- 15	445
* Variation des +/- values potentielles sur titres		- 9 524	- 78 187	- 19 131	11 644	32 490
* +/- values réalisées sur cession des titres		133	12 525	- 1 356	1 409	17 743
* Frais de négociation de titres		- 207	- 590	- 291	- 374	- 1 442
RESULTAT NET DE LA PERIODE		6 367	-46 980	-4 738	32 610	95 526

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET					
<i>Période du 1er Janvier au 30 juin 2015</i>					
<i>(Unité : en Dinars Tunisiens)</i>					
	<i>Période du</i>				
	<i>01/04/2015 au</i>	<i>01/01/2015 au</i>	<i>01/04/2014 au</i>	<i>01/01/2014 au</i>	<i>01/01/2014 au</i>
	<i>30/06/2015</i>	<i>30/06/2015</i>	<i>30/06/2014</i>	<i>30/06/2014</i>	<i>31/12/2014</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net resultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	15 965	19 273	16 040	19 931	46 735
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 9 524	- 78 187	- 19 131	11 644	32 490
c - +/- values réalisées sur cession de titres	133	12 525	- 1 356	1 409	17 743
d - Frais de négociation de titres	- 207	- 590	- 291	- 374	- 1 442
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 46 302	- 46 302	- 37 135	- 37 135	- 37 135
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	6 205	6 205	5 610	5 610	5 610
* Capital	6 439	6 439	5 481	5 481	5 481
* Régularisation des sommes non distrib.	- 271	- 271	105	105	105
* Régularisations des sommes distrib.	36	36	24	24	24
* Droits d'entré					
b - Rachats	- 6 373	- 8 046	-	- 39 297	- 58 491
* Capital	- 6 667	- 8 333	-	- 38 075	- 56 857
* Régularisation des sommes non distrib.	282	335	-	- 163	- 114
* Régularisation des sommes distrib.	12	- 48	-	- 1 059	- 1 520
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 40 103	- 95 123	- 36 263	- 38 212	5 509
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 372 265	1 427 285	1 419 826	1 421 775	1 421 775
b - En fin de période	1 332 162	1 332 162	1 383 563	1 383 563	1 427 285
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	18 207	18 229	18 411	18 932	18 932
b - En fin de période	18 204	18 204	18 486	18 486	18 229
VALEUR LIQUIDATIVE	73,179	73,179	74,843	74,843	78,297
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	0,46%	-3,29%	-0,33%	2,35%	6,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
PERIODE DU 1 JANVIER AU 30 JUIN 2015
(en dinars Tunisiens)

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte du portefeuille actions

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché les plus probables. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les titres des créances négociables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur ces titres de créances et assimilés sont pris en compte en résultat dès qu'ils sont courus. Les échéances sont imputées au débit des comptes des intérêts courus au jour et au crédit des revenus d'obligations et assimilés.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur réévaluée du Portefeuille des titres considérés comme valeur actuelle des stocks de valeurs mobilières.

En principe, les cours de réévaluation sont :

- Pour les valeurs cotées durant les dernières séances boursières précédant la date d'évaluation, le cours boursier moyen pondéré ;
- Pour les valeurs qui n'ont pas été cotées durant les dernières séances boursières, la réévaluation est faite sur la base du dernier cours boursier ajusté pour tenir compte de tout événement de nature à agir sur le cours de cette valeur et/ou le cas échéant de la valeur mathématique ou intrinsèque des actions possédées ;
- Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base d'un coût moyen pondéré ou d'un cours ajusté pour les obligations n'ayant pas enregistrées des transactions le jour d'arrêté. Ces différences d'estimation ne sont pas lissées sur la période de détention ;
- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêté comptable).

3-5 : Établissement dépositaire

Ce compte enregistre les mouvements en numéraire reçus par le dépositaire qui, par convention se charge à la fois de la gestion des titres possédés par la SICAV et d'autre part, centralise pour le compte de cette dernière et suit l'exécution des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières.

3-6 : Les frais de gestion

Les frais de gestion sont à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant un contrat forfaitaire respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement et ce, à partir du 01/11/2002. Ces frais sont les seuls frais de gestion supportés par la SICAV.

3-7 : Valeur liquidative

La valeur liquidative est obtenue par l'actualisation des éléments d'actif au cours du jour comme si le marché était parfait et que les différents cours ne changeraient pas en fonction des quantités offertes et des intentions de vente.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :**NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN****4-1 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste a atteint au 30/06/2015 un montant net de 1 059 240 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Cours au 30/06/2015	Valeur au 30/06/2015	% de l'actif
Actions et droits rattachés		983 608		763 231	56,45%
ADWYA	1 000	8 290	8,147	8 147	0,60%
ARTES	10 491	80 341	7,598	79 711	5,90%
ASSAD	4 000	31 165	7,128	28 512	2,11%
ATB	7 000	32 115	4,624	32 368	2,39%
ATL	4 779	12 115	2,712	12 961	0,96%
ATTIJARI BANK	1 500	42 000	27,547	41 320	3,06%
BTE ADP	1 650	48 945	20,240	33 396	2,47%
CAR CEMENT	51 884	143 745	1,823	94 584	7,00%
CELLCOM	2 000	16 000	8,467	16 934	1,25%
CIL	1 500	19 015	14,700	22 050	1,63%
CITY CARS	1 000	14 900	13,981	13 981	1,03%
ENNAKL	2 274	25 644	11,320	25 742	1,90%
MONOPRIX	1 872	47 005	16,000	29 952	2,22%
NEW BODY LINE	2 000	16 480	9,057	18 114	1,34%
SERVICOM	3 000	42 580	10,754	32 262	2,39%
SIAME	5 000	13 500	2,528	12 640	0,93%
SIMPAR	550	26 355	47,000	25 850	1,91%
SIPHAT	3 450	79 948	8,511	29 363	2,17%
SOMOCER	7 000	19 574	2,899	20 293	1,50%
SOTEMAIL	5 000	14 500	2,497	12 485	0,92%
SOTIPAPIER	6 000	30 120	4,141	24 846	1,84%
SOTRAPIL	2 673	65 028	8,244	22 036	1,63%
SOTUVER	7 596	44 388	4,619	35 086	2,60%
TPR	5 000	20 900	4,303	21 515	1,59%
TUNIS RE	4 200	39 086	8,303	34 873	2,58%
ELBENE	11 000	49 870	3,110	34 210	2,53%
OPCVM		32 297		31 994	2,37%
SICAV L'EPARGNANT	318	32 297	100,610	31 994	2,37%
Obligations		259 980		264 016	19,53%
ATL 2013-1	1 000	100 000		101 026	7,47%
BNA 2009 SUB	1 000	59 980		60 575	4,48%
TL 2013-2 B	1 000	100 000		102 415	7,57%
TOTAL		1 275 884		1 059 240	78,34%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève à un montant de 795 225 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	30-06-2015	30-06-2014	31-12-2014
Actions et droits rattachés	983 608	926 263	877 688
Différence d'estimation sur actions	-220 377	-163 338	-142 883
Actions SICAV	32 297	-	63 356
Différence d'estimation sur actions SICAV	-303	-	390
Total	795 225	762 925	798 551

4-3 : Obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent, au 30/06/2015, un montant de 264 016 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	30-06-2015	30-06-2014	31-12-2014
Obligations	259 980	286 650	286 650
Intérêts courus	4 036	4 134	11 816
Intérêts intercalaires courus sur obligations	-	-	-
Total	264 016	290 784	298 466

4-4 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 221 773 Dinars au 30/06/2015. Ils se présentent comme suit :

Désignation	30-06-2015	30-06-2014	31-12-2014
BTCT	22 000	98 000	62 000
intérêts précomptés /BTCT	-937	-3 799	-2 097
Intérêts courus/BTCT	381	2 738	516
Compte à terme	200 000	200 000	200 000
Intérêts courus / Compte à terme	329	974	5 572
Total	221 773	297 913	265 991

4-5 : Disponibilités

Au 30/06/2015, les disponibilités constituées exclusivement d'avoir en banque, s'élèvent à 69 458 Dinars :

Désignation	30-06-2015	30-06-2014	31-12-2014
Avoirs en Banque	69 458	35 424	82 833
Sommes à l'encaissement	-	9 581	-
Total	69 458	45 005	82 833

4-6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant au 30/06/2015 à 19 537 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	30-06-2015	30-06-2014	31-12-2014
Gestionnaire	3 204	3 252	3 291
Commission réseau	15 213	13 834	14 529
Commission dépositaire	1 120	923	736
Total	19 537	18 009	18 556

4-7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant au 30/06/2015 à 347 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	30-06-2015	30-06-2014	31-12-2014
Etat retenue à la source/dividendes distribués	347	0	0
Total	347	0	0

4-8 : Capital

Au 30/06/2015, le capital a atteint un niveau de 1 312 897 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 3,7% par rapport au montant arrêté à la date du 30/06/2014, et une baisse de 4,9% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2014. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	30-06-2015	30-06-2014	31-12-2014
Capital social	1 412 067	1 463 443	1 463 443
Souscriptions	6 439	5 481	5 481
Rachats	-8 333	-38 075	-56 857
Frais de négociation de titres	-590	-374	-1 442
Variation d'estimation / actions	-220 377	-163 338	-142 883
Variation d'estimation / OPCVM	-303	-	390
Plus value/ actions	12 345	16 763	72 470
Moins value/ actions	-981	-16 292	-55 941
Plus value/ OPCVM	1 214	938	1 214
Moins value/ OPCVM	-53	-	-
+/- val/report OPCVM	-390	-521	-521
+/- val/report actions	142 883	175 504	175 504
+/- val/report obligation	-	-	-
Sous-total 1	1 343 921	1 443 529	1 460 858
Sommes non distribuables / exercice clos	-31 088	-79 869	-79 869
Régl des sommes non distribuables (souscription)	-271	105	105
Régl des sommes non distribuables (rachats)	335	-163	-114
Sous-total 2	-31 024	-79 927	-79 878
Capital social	1 312 897	1 363 602	1 380 980

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2015 se détaillent ainsi:

Capital au 31-03-2015

Montant	1 322 711
Nombre de titres	18 207
Nombre d'actionnaires	44

Souscriptions réalisées

Montant	6 439
Nombre de titres émis	85
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	-6 667
Nombre de titres rachetés	88
Nombre d'actionnaires sortants	2

Autres mouvements

Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	-9 524
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	133
Frais de négociation de titres	-207
Régularisation des sommes non distribuables	11

Capital au 30-06-2015

Montant	1 312 897
Nombre de titres	18 204
Nombre d'actionnaires	42

4-9 : Sommes distribuables des exercices antérieures

Les sommes distribuables des exercices antérieures s'élèvent au 30/06/2015 à 3 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	30-06-2015	30-06-2014	31-12-2014
Report à nouveau sur arrondis de coupons	3	15	15
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	-	-	-
Total	3	15	15

4-10 : Actif net

L'actif net de la société s'élève à la fin du deuxième trimestre 2015 à 1 332 162 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2014 de 3,7% et une diminution de 6,7% par rapport au niveau atteint à la fin de l'année 2014.

Désignation	30-06-2015	30-06-2014	31-12-2014
Capital	1 312 897	1 363 602	1 380 980
Sommes distribuables	19 265	19 961	46 305
Total	1 332 162	1 383 563	1 427 285

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Courant le deuxième trimestre 2015, les dividendes encaissés se sont élevés à 13 366 Dinars et se présentent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du 01/04/2015 au 30/06/2015	du 01/01/2015 au 30/06/2015	du 01/04/2014 au 30/06/2014	du 01/01/2014 au 30/06/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des actions	12 872	12 872	12 493	12 493	32 675
Revenus OPCVM	494	494	-	-	-
Total	13 366	13 366	12 493	12 493	32 675

5-2 : Revenus des obligations et valeurs assimilées

Ce poste enregistre au titre du deuxième trimestre 2015, un montant de 3 702 Dinars, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	Période	Période	Période	Période	Période
	du 01/04/2015 au 30/06/2015	du 01/01/2015 au 30/06/2015	du 01/04/2014 au 30/06/2014	du 01/01/2014 au 30/06/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des obligations et Val assimilées (Potentiel)	-5 458	4 035	-6301	4 134	11 816
Revenus des obligations et Val assimilées (Report)	-	-11 816	116	- 7 442	-7 442
Revenus des obligations et Val assimilées (Réalisé)	9160	15 240	10 171	11 408	11 408
Total	3 702	7 459	3 986	8 100	15 782

5-3 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 2 285 Dinars au titre du deuxième trimestre 2015. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du 01/04/2015 au 30/06/2015	du 01/01/2015 au 30/06/2015	du 01/04/2014 au 30/06/2014	du 01/01/2014 au 30/06/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus bons de trésor (Potentiel)	-658	381	762	2738	516
Revenus bons de trésor (Report)	-	-516	-	-1222	-1 223
Revenus bons de trésor (Réalisé)	928	928	-	-	3 147
Revenus compte à terme (Potentiel)	-7 492	329	974	974	5 572
Revenus compte à terme (Report)	-	-5 572	-	-5572	-5 572
Revenus compte à terme échus	9 370	9 370	1299	9120	9 120
Intérêts sur comptes de dépôts	137	388	51	295	718
Total	2 285	5 308	3086	6333	12 278

5-4 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint au titre du deuxième trimestre 2015, un montant de 3 387 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2015 au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du Gestionnaire (1)	2 709	5 469	2 784	5 559	11 123
Rémunération de réseau (2)	339	684	347	695	1 391
Rémunération du dépositaire (3)	339	684	347	695	1 391
Total	3 387	6 837	3 478	6 948	13 905

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,8% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. Au terme de la convention de gestion signée entre les parties, la société « STB MANAGER » supporte l'ensemble des charges inhérentes à la gestion de la SICAV (redevance CMF, honoraires commissaire aux comptes, frais de publication, frais de conseil, jeton de présence...).

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Les régularisations effectuées sur le résultat d'exploitation courant le deuxième trimestre 2015, se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2015 au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 au 30/06/2015	Période du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Régularisation des sommes distribuables exercice en cours (souscription)	36	36	24	24	24
Régularisation des sommes distribuables exercice en cours (rachats)	-44	-48	-	-9	-469
Total	-8	-12	24	15	-445